

## COUPE DE FRANCE 2018/2019 CALENDRIER DU 6 EME TOUR

PAGE 1/1

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 28 Octobre 2018 à 14h30** ou le **Samedi 27 Octobre 2018 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul après prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

**Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

En cas d'absence du délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

**FORFAIT RECETTE PART LFNA : 100 € ou 30% de l'excédent si supérieur à 100 € (débités sur le compte du club).**

**Le club recevant conserve la totalité de la recette et ne règle rien sur place.  
Le règlement des frais de déplacement du club visiteur, ainsi que la répartition de l'excédent ou du déficit, seront directement imputés sur les comptes des deux clubs par les services administratifs de la LFNA.**

**PRIX MINIMUM DES ENTREES : 5 €.**

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.  
*Les feuilles de recettes doivent être envoyées par mail à la Ligue dès le soir du match à [cpomes@lfna.fff.fr](mailto:cpomes@lfna.fff.fr)*

### **ATTENTION !**

La règle des **REPLACES-REPLACANTS** ne s'applique plus (**DEUX PREMIERS TOURS SEULEMENT**).  
Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer** au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.). **Toutefois, le COMEX de la F.F.F. a autorisé, en cas de prolongation, qu'un remplacement supplémentaire puisse être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés).**

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

**Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.**